

Le 15 septembre 2006

**2ème RENCONTRE DES CONSEILS DE  
DEVELOPPEMENT  
ET DU CESR POITOU-CHARENTES**

\* \* \*

**Compte rendu de la réunion  
du 6 septembre 2006**

Conformément aux engagements pris lors de leur première rencontre (mai 2005), le CESR et les Conseils de développement se sont à nouveau réunis le 6 septembre 2006 pour :

- échanger sur les dossiers d'actualité des uns et des autres et mesurer l'état d'avancement du projet d'un travail en réseau CESR / Conseils de développement ;
- envisager les perspectives et les modalités de travail pour un renforcement de la coopération.

## 1. L'actualité des Conseils de développement et du CESR

La 1<sup>ère</sup> partie de réunion a été consacrée à un échange sur les travaux du CESR et des Conseils de développement.

►► **Les travaux du CESR en cours et à venir**, qui peuvent être d'intérêt pour les Conseils de développement, se concentrent sur :

- ▶ le CPER (Contrat de plan Etat – Région) et les fonds structurels européens (le CESR sera saisi des programmes en cours d'élaboration fin 2006) ;
- ▶ le dialogue social (suite aux travaux nationaux conduits sur cette question, le rapport Chertier en particulier, le CESR a ouvert une autosaisine qui doit s'achever en mars 2007) ;
- ▶ la présentation de l'autosaisine du CESR sur la santé dans les quatre départements (les Conseils de développement étant conviés à ces réunions) ;
- ▶ l'élaboration et le suivi des nouveaux contrats régionaux de développement durable\*. De façon très concrète et suite à la proposition du CESR, les Conseils de développement seront associés au comité local des nouveaux contrats régionaux de développement durable (2007-2013) ;
- ▶ le suivi du schéma régional de développement économique (dans le cadre d'une commission mixte CESR / Conseil régional) ;
- ▶ l'élaboration du schéma régional des formations ;
- ▶ la LGV Sud Europe Atlantique et les liaisons autoroutières ouest est.

►► Concernant les **Conseils de développement**, une enquête réalisée par l'IAAT (cf. annexe) au premier semestre 2006 a permis de faire un état des lieux des Conseils de développement, de leur fonctionnement et de leurs travaux.

31 Conseils de développement (pays et agglomérations) fonctionnent aujourd'hui. Leur composition est très variable (de 25 à 180 membres) et une majorité travaille sur les thématiques :

- aménagement du territoire, SCOT et contrats (20 Conseils)
- économie et emploi (20 Conseils)
- la mobilité et les transports (14 Conseils).

---

\* Des réunions d'informations sur ces nouveaux contrats territoriaux ont été organisées dans différents pays ou agglomérations par l'élu référent du Conseil régional.

L'ensemble des Conseils se mobilise actuellement sur les contrats régionaux de développement durable.

L'enquête conduite par l'IAAT met en évidence :

- ▶ une fragilité de certains Conseils (liée à une baisse de mobilisation des membres, au questionnement sur l'utilité de leur démarche, au manque de reconnaissance des travaux par les élus...);
- ▶ à l'inverse, des Conseils désormais « installés » dans le paysage local, deviennent des acteurs incontournables du développement des pays et des communautés d'agglomérations.

Les représentants des Conseils de développement présents ont complété cette analyse en évoquant les enjeux des Conseils de développement :

- ▶ les relations avec les élus, l'exécutif du territoire (reconnaissance et prise en compte de leurs travaux); à cet égard, une majorité des Conseils de développement (pays) souligne l'intérêt d'une participation des élus aux conseils;
- ▶ la vocation même des Conseils de développement et la représentativité de leur composition (revendiquée par certains, sans objet pour d'autres dans la mesure où des membres participent en leur nom de « citoyen » uniquement).

## **2. Les perspectives d'un travail en réseau CESR / Conseils de développement**

▶▶ Lors de la dernière rencontre CESR / Conseils de développement (mai 2005), un certain nombre de principes avaient été proposés :

- ▶ une transmission des dossiers, avis et lettres d'information réalisés par les uns et les autres ;
- ▶ une invitation systématique des Conseils de développement aux réunions décentralisées organisées par le CESR pour la présentation de ses dossiers ;
- ▶ des thèmes de travail stratégiques à explorer en commun : l'eau et sa gestion, la prise en compte des changements climatiques dans les opérations d'urbanisme, le développement économique, le problème du foncier, la santé...
- ▶ des questions à approfondir sur la « fonction consultative », sur la démocratie civile, sur la diffusion de l'information et la mobilisation des citoyens...

Aujourd'hui, les échanges de « dossiers » et avis se sont développés (le CESR transmet systématiquement ses dossiers, avis et publications aux Conseils de développement) et les Conseils de développement associent au cas par cas et en tant que de besoin le CESR à leurs travaux.

▶▶ Compte tenu de ce premier bilan, plusieurs options de travail en commun sont envisageables et soumises à débat aux Conseils de développement.

### **1. une option minimaliste**

Dans cette option, les principes actuels restent d'actualité, à savoir : le CESR transmet aux Conseils de développement ses rapports, avis, publications et invite les membres des Conseils de développement aux réunions publiques qu'il organise.

Les Conseils de développement transmettent au CESR les travaux, avis... qu'ils jugent utiles.

## 2. une option intermédiaire

Le CESR rénove actuellement son site internet. D'ores et déjà, un espace « Conseils de développement » est prévu dans lequel une présentation des Conseils de développement de Poitou-Charentes sera proposée (page actualisée par le CESR).

Dans ce cadre, cet espace peut devenir interactif par la création d'un blog (permettant la mise à disposition de publications et le partage d'idées).

## 3. une option plus ambitieuse

L'idée d'un travail commun CESR / Conseils de développement (autosaisine) avait été émise lors de la précédente réunion en 2005 : cette hypothèse de travail demande un engagement des Conseils de développement à travailler sur une thématique commune avec le CESR. Si la méthode de travail demande à être approfondie, un certain nombre de conditions doivent néanmoins être remplies en premier lieu :

- ▶ l'identification d'une problématique présentant un intérêt à la fois pour le CESR et les Conseils,
- ▶ une certaine disponibilité (pour la participation à des réunions de travail),
- ▶ un appui technique pour l'organisation et le suivi des réunions.

Dans cette hypothèse, et si ces conditions sont réunies, une première piste de travail est proposée qui rejoint les préoccupations des Conseils de développement des communautés d'agglomérations et des pays : **les relations ville / campagne et plus particulièrement les questions de mobilité des populations.**

Plusieurs arguments justifient cette proposition :

- ▶ pour le CESR, la question des déplacements et des transports est déterminante pour l'aménagement du territoire régional et le développement durable ;
- ▶ le vieillissement de la population de Poitou-Charentes nécessitera de repenser les modes d'accès aux « services » des populations les moins mobiles ;
- ▶ côté Conseils de développement, certains (en particulier ceux de la Vienne, de l'île d'Oléron, de La Rochelle, Saintonge Romane...) ont d'ores déjà travaillé sur cette question.

Compte tenu du temps imparti, ces trois options n'ont pas été tranchées. Il est donc nécessaire de laisser le temps de la réflexion ; il est proposé qu'un groupe de travail restreint (représentants des Conseils de développement volontaires) précise cette dernière proposition sous forme d'une note synthétique (« prémices » de cahier des charges et de méthode) qui sera transmise à l'ensemble des Conseils de développement pour consultation et avis.



*Étaient présents :*

Pierre Guénant, Président du CESR,  
France Joubert, Président de la commission « Développement des territoires et cohésion sociale (santé, logement, famille, culture, sport) » du CESR

*Ainsi que :*

<b>Communauté d'agglomération du Grand Angoulême</b>	Jean-Pierre Stéphanie Micheline Philippe	VINCENT DIVOUX LAVAUD MOCELLIN	Président
<b>Conseil de développement du Pays Sud Charente</b>	Jean-Pierre Jacques	TRENY LISOIE	Président
<b>Conseil de développement Horte et Tardoire</b>	Jean-Noël	PAQUIER	Président
<b>Conseil de développement de la Saintonge Romane</b>	Martial Daniel Bernard	BARRACO DE MINIAC ANDRIEU	
<b>Conseil de développement du Pays Marennes Oléron</b>	Annie Jean-Michel Giselle Michelle	CHARTIER MAILLART MESPLE-CLOTTEAU PANOPOULOS	Présidente
<b>Conseil de développement du Pays Rochefortais</b>	Jean-Claude	MORISSON	Président
<b>Conseil de développement de la communauté d'agglomération de Niort</b>	Alain Gustave	JUILLARD TALBOT	
<b>Conseil de développement du Pays de la Gâtine</b>	Daniel Jean-Michel	ROUVREAU PRIEUR	
<b>Conseil de développement du Pays Mellois</b>	Chantal Jean-Bernard Daniel Anne-Marie	BRILLAUD DAVID HUBIERE HUBIERE	
<b>Conseil de développement du Pays Thouarsais</b>	Gilbert Isabelle	BRETON MARCEL-ENDRIZZI	Président
<b>Conseil général des Deux-Sèvres (mission d'appui aux territoires)</b>	Philippe	GUILLEMOTEAU	
<b>Conseil de développement du Pays Châtelleraudais</b>	André Nacer Madji Jean-Claude	ANGLADE BOUHRAOUA KHOUDAIR NERON	
<b>Conseil de développement du Pays des Six Vallées</b>	Christine	FROUIN	
<b>Conseil de développement durable de la communauté d'agglomération de Poitiers</b>	James Jean-Claude Virginie	RENAUD DESOYER AUFFROY	Président
<b>Conseil de développement Vienne et Moulière</b>	Franck Myriam Agnès	BAYARD BLANCHARD RAINAUD	
<b>Aire 198</b>	Xavier	HURTEAU	

\* \* \*

Catherine Basck, Directeur du CESR  
Valérie Bernard, Chargée de mission au CESR

Maud Ethevenard, Chargée de mission « Appui  
Territoires » à l'IAAT  
Régine Fouqueray, Chargée de mission  
« Analyses » à l'IAAT

# ANNEXES

## **Annexe 1**

Les conseils de développement de Poitou-Charentes

➡ Présentation de l'IAAT

## **Annexe 2**

Les travaux des conseils de développement de Poitou-Charentes

➡ Source : Etude de l'IAAT